

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Thetford Mines

Le 6 septembre 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 6 septembre 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Morissette      Le conseiller Daniel Poudrier

## **1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1.1- Remise des chèques - Tournoi de golf de la Ville  
Remise des chèques  
- Tournoi de golf de  
la Ville

1.2- Proclamation - Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate  
Le Conseil de la Ville de Thetford Mines proclame que le mois de septembre est celui de la sensibilisation au cancer de la prostate.

## **2 - ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour  
IL EST PROPOSÉ PAR      le conseiller Michel Verreault  
   APPUYÉ PAR      le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

**2016-328TM**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 5.1 Nomination au conseil d'administration du Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

**2016-329TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1- Adoption des procès-verbaux des 15 et 29 août 2016 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 15 et 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

**2016-330TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 15 et 29 août 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - CONSEIL MUNICIPAL**

5.1- Nomination au conseil d'administration du Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines sera l'hôte de la finale des Jeux du Québec à l'été 2018;

ATTENDU la participation financière de la Ville dans la réalisation de ce projet, notamment par la mise à niveau d'infrastructures sportives;

ATTENDU l'intérêt démontré par les membres du Conseil;

**2016-331TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère Hélène Martin, le conseiller Yves Bergeron et le directeur général, M. Olivier Grondin, soient nommés à titre de représentants de la Ville de Thetford Mines, pour siéger au conseil d'administration du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

**7 - GESTION DU TERRITOIRE**

7.1-  
Plan-projet de  
rénovation pour la  
propriété située au  
3275, boulevard  
Frontenac Ouest

**2016-332TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-095 concernant la propriété située au 3275, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à modifier la façade du bâtiment principal en installant un nouveau revêtement de vinyle, de nouvelles portes et fenêtres et à en niveler et remblayer l'accès à l'immeuble;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-095 soit autorisé;

QU'il soit suggéré au demandeur d'utiliser le bois ou encore une imitation de pierre ou de maçonnerie, plutôt que du vinyle, comme revêtement du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-  
Plan-projet de  
rénovation pour la  
propriété située au

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-091 concernant la propriété située au 10, chemin du Bocage a été déposée au Service d'urbanisme;

10, chemin du  
Bocage

**2016-333TM**

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à modifier l'architecture et à agrandir le bâtiment principal d'une superficie approximative de 3,18 mètres par 2,4 mètres, de même qu'à le recouvrir d'un nouveau fini extérieur;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-091 soit autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-  
Plan-projet de  
construction pour la  
propriété située au  
217, rue Monfette  
Ouest

**2016-334TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-099 concernant la propriété située au 217, rue Monfette Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à installer un mégadôme et une roulotte temporaire;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte, en partie, les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-099 soit autorisé conditionnellement à ce que la roulotte soit retirée d'ici 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-  
Demande  
d'amendement au  
Règlement de  
zonage

**2016-335TM**

ATTENDU QU'une demande d'amendement au *Règlement de zonage* a été présentée au Service d'urbanisme, afin d'inclure l'entreposage extérieur compartimenté dans l'entreposage extérieur de type B (demande n° 2016-087);

ATTENDU le souci de conserver une certaine homogénéité au niveau des bâtiments dans ce secteur;

ATTENDU QUE la demande ne correspond pas à la vision du développement que la Ville souhaite favoriser dans ce secteur;

ATTENDU l'avis défavorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande d'amendement au *Règlement de zonage* qui vise à inclure l'entreposage extérieur compartimenté dans la définition de l'entreposage extérieur de type *B* soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

## SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-  
Acquisition d'un  
rouleau compacteur  
de bitume à châssis  
articulé

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'un rouleau compacteur à bitume à châssis articulé neuf;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-336TM

Soumissionnaires	Montants
Les Équipements Sigma Beauce inc.	44 985 \$
Hewitt Equipement ltée	51 470 \$ * <b>Non conforme</b>

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Les Équipements Sigma Beauce inc.** la fourniture d'un rouleau compacteur neuf de marque Bomag, de modèle BW120SL-5, de l'année 2015, au tarif de 44 985 \$, taxes en sus, le tout payable à même le fonds de roulement;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-  
Acquisition d'une  
boîte de sablage

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'une boîte de sablage;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-337TM

Soumissionnaires	Montants
Service d'équipements GD inc.	26 840,00 \$
Groupe Déziel	31 588,04 \$
Tenco inc.	32 980,10 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Service d'équipements GD inc.**, la fourniture d'une boîte de sablage neuve, incluant l'installation, pour une somme forfaitaire de 26 840 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 565.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-  
Octroi du contrat de  
réhabilitation du  
puits municipal  
d'alimentation en  
eau potable P-4 du  
secteur Black Lake

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réhabilitation du puits municipal d'alimentation en eau potable P-4 du secteur Black Lake;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-338TM

Soumissionnaires	Montants
R.J. Lévesque et fils Ltée	17 650 \$
Forage FTE inc.	25 405 \$
Les Forages L.B.M. inc.	42 250 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **R.J. Lévesque et fils Ltée**, les travaux de réhabilitation du puits municipal d'alimentation en eau potable P-4 du secteur Black Lake, selon les prix unitaires soumis et pour une dépense estimée à 17 650 \$, taxes applicables en sus, le tout payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 547.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-  
Achat de pièces  
automobiles de  
remplacement

2016-339TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de pièces automobiles de remplacement;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Napa Thetford Mines (6100)	6 634,93 \$
A. Bisson & Fils ltée	7 766,19 \$
Centre du Camion Amiante inc.	11 542,51 \$
Beauce Auto Accessoires ltée	18 501,68 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la fourniture de pièces automobiles de remplacement, article par article, à chaque soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre pour chaque article tel que présenté au tableau d'adjudication à **Napa Thetford Mines, A. Bisson & Fils ltée, Centre du Camion (Amiante) inc.** et **Beauce Auto Accessoires ltée**, pendant une période de 12 mois débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le tout pour une dépense anticipée de 15 000 \$, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017.

L'adjudication s'établit comme suit :

**Napa Thetford Mines**

Articles : 7, 8, 20, 29, 38, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 64, 67, 69, 73, 74, 75, 84, 87, 89, 92, 94, 106, 125 et 127.

**A.Bisson & Fils ltée**

Articles : 2, 3, 12, 15, 17, 18, 19, 21, 23, 28, 34, 35, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 99, 101, 110, 114, 116, 117, 118, 120 et 122.

**Centre du Camion Amiante inc.**

Articles : 4, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 22, 25, 26, 32, 33, 40, 41, 42, 43, 47, 51, 52, 53, 58, 61, 63, 65, 70, 76, 83, 85, 86, 88, 91, 93, 96, 97, 98, 100, 102, 104, 105, 107, 109, 112, 121, 123, 126, 129, 130 et 131.

**Beauce Auto Accessoires ltée**

Articles : 1, 24, 30, 31, 36, 37, 39, 66, 68, 71, 72, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 90, 95, 103, 108, 111, 113, 115, 119, 124, 128, 132, 133 et 134.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-  
Octroi du contrat de  
prolongement du  
réseau d'égout  
sanitaire de la rue  
Johnson

**2016-340TM**

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire de la rue Johnson;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Cité Construction TM inc.	116 746,30 \$
Les Constructions de L'Amiante inc.	124 633,10 \$
T.G.C. inc.	169 936,40 \$
Excavation Bolduc inc.	178 970,02 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Cité Construction TM inc.**, les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire de la rue Johnson, pour un montant de 116 746,30 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017;

QUE le coût de ces travaux soit facturé aux propriétaires dont les immeubles bénéficieront du prolongement de réseau, le tout conformément aux termes de l'entente conclue avec chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-  
Octroi du contrat  
d'inspection  
télévisée de  
conduites et regards  
d'égouts

**2016-341TM**

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'inspection télévisée de conduites et regards d'égout;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	24 386,00 \$
Can-Explore inc.	41 956,00 \$
Laboratoire de Canalisation Souterraines (LCS) inc.	49 149,20 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Veolia ES Canada Services Industriels Inc.**, les travaux d'inspection télévisée de conduites et de regards d'égouts, selon les prix unitaires soumis et pour une somme estimée à 24 386 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-  
Achat d'abrasifs  
AB-5 et AB-10

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture d'abrasifs AB-5 et AB-10;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-342TM

Soumissionnaires	Montants
Granilake	Prix divers
Les Gravières G.N.V.R. inc.	Prix divers
Gravière MJ Lessard	Prix divers
Les Constructions de L'Amiante inc.	Prix divers
Excavation Maggy inc.	Prix divers

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Gravière MJ Lessard** et à **Excavation Maggy inc.** la fourniture, sans transport, d'abrasifs de type AB-5 et AB-10 conformes aux exigences du devis et exempts de résidus miniers selon le tableau d'adjudication, pour une dépense totale estimée à 39 000 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017.

L'adjudication s'établit comme suit:

**AB-5** : attribué à la firme **Gravière MJ Lessard**, pour une quantité estimée de 500 tonnes au tarif de 8,00 \$ la tonne métrique, taxes en sus, sans transport;

**AB-10** : attribué à la firme **Excavation Maggy inc.**, pour une quantité estimée de 2 500 tonnes au tarif soumis de 14,00 \$ la tonne métrique, taxes en sus, sans transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

**SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 -

**COUR MUNICIPALE**

**11 -**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

11.1-  
Autorisation de  
vente du 1781, rue  
Setlakwe à la  
CIDET

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 5 907 380 du cadastre du Québec, qui correspond au 1781, rue Setlakwe;

ATTENDU l'offre d'achat présentée par la Corporation d'initiative et de développement économique de Thetford Mines inc. (la CIDET) pour ce terrain;

**2016-343TM**

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 13 juin et 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende à la CIDET le lot n° 5 907 380 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 551,3 mètres carrés, au prix de 71 100 \$, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Lucie Rouleau, notaire et transmis en date du 15 août 2016;

QUE les honoraires, les frais de publication et des copies des présentes soient assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-  
Acquisition du lot  
n° 5 909 089

ATTENDU QU'Hydro-Québec est propriétaire du lot n° 5 909 089 du cadastre du Québec, qui correspond au 1375, rue Notre-Dame Est;

ATTENDU l'offre d'achat présentée par la Ville pour ce terrain en date du 10 mai 2016;

**2016-344TM**

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines achète d'Hydro-Québec le lot n° 5 909 089 du cadastre du Québec, d'une superficie de 18 432,5 mètres carrés, au prix de 104 678,04 \$, taxes applicables en sus, payable à même l'excédent non affecté de la Ville au 31 décembre 2015;

QUE la Ville de Thetford Mines établisse sur ce lot qui devient le fonds servant, une servitude pour une ligne électrique au profit du réseau de lignes électriques d'Hydro-Québec (fiche immobilière numéro d'ordre 30-B-4993 au registre des réseaux de services publics de la circonscription foncière de Thetford), qui sera le fonds dominant;

QUE l'acquisition de l'immeuble et l'établissement de la servitude pour la ligne électrique soient réalisés conformément aux termes du projet de contrat préparé par M<sup>c</sup> Lucie Rouleau, notaire et transmis en date du 23 août 2016;

QUE les honoraires, les frais de publication et de copies de cet acte soient assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 -**

**RESSOURCES HUMAINES**

12.1-  
Embauche en  
permanence de  
Mme Monika  
Bolduc au poste de  
préposé aux  
télécommunications

ATTENDU l'article 4.5 b) de la convention collective concernant le statut d'employé permanent;

ATTENDU le rapport d'évaluation concluant des supérieurs de la salariée;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

**2016-345TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Monika Bolduc soit embauchée en permanence au poste de préposée aux télécommunications à temps partiel au Service de la sûreté municipale, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Bolduc soient ceux déterminés à la convention collective de travail intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés de bureau de la ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-  
Embauche en  
permanence de  
Mme Valérie  
Lehoux au poste de  
conseillère en  
communication

ATTENDU l'article 4.05 de la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du directeur général quant à l'embauche en permanence de madame Valérie Lehoux;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 juillet 2016;

**2016-346TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE madame Valérie Lehoux soit engagée en permanence au poste de conseillère en communication au Service de la direction générale, et ce, à compter du 22 août 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Lehoux soient ceux déterminés à la convention collective intervenue entre la Ville et le syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 -**

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1-  
Autorisation de  
signature -  
mainlevée de saisie

ATTENDU les démarches de saisie et de vente sous contrôle de justice entreprises par la Ville de Thetford Mines à l'égard du lot n° 3 854 227 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces démarches ont été infructueuses;

**2016-347TM**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble consent à vendre son immeuble à la Ville;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accorde mainlevée de la saisie et de l'avis de vente sous l'autorité de la justice publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, respectivement sous les numéros 20 728 273 et 21 056 909, 21 165 839 et 21 720 924, le tout selon les termes du projet de contrat préparé par M<sup>c</sup> Etienne Deblois, notaire et transmis en date du 12 juillet 2016;

QUE la Ville assume le coût des honoraires, copies et frais de publication;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ET RÉSOLU :

QUE des arrêts obligatoires soient installés, et ce, dans toutes les directions, à l'intersection de la rue Saint-Alphonse Nord et du chemin des Bois-Francis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1-  
Demande de CA et  
engagement -  
Travaux bande  
riveraine - Parc St-  
Noël

ATTENDU le projet d'aménagement de la bande riveraine de la rivière Bécancour, à même le parc St-Noël;

ATTENDU la nécessité d'adopter une résolution municipale pour chaque projet requérant une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**2016-350TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, la demande pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour le *Projet d'aménagement de la bande riveraine au parc St-Noël* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE la Ville confirme son engagement à soumettre à ce même ministère, lorsque les travaux autorisés par celui-ci dans le cadre du projet auront été complétés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le Ministère pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-  
Délégation de  
compétence - Achat  
de bancs et  
poubelles

ATTENDU le projet de réfection des infrastructures dans les rues Notre-Dame Est, Cyr et Mailhot;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'achat de bancs et de poubelles;

ATTENDU les pouvoirs qui sont délégués au directeur général;

**2016-351TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Ville de Thetford Mines entérine la décision du directeur général prise par délégation de compétence pour l'achat de bancs et de poubelles auprès du fournisseur Tessier Récréo-Parc, au montant total de 10 163 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-  
Délégation de  
compétence - Achat  
bacs à fleurs -  
Projet rues Notre-  
Dame Est, Cyr et  
Mailhot

**2016-352TM**

ATTENDU le projet de réfection des infrastructures dans les rues Notre-Dame Est, Cyr et Mailhot;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'achat de bacs à fleurs;

ATTENDU les pouvoirs délégués au directeur général;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Ville de Thetford Mines entérine la décision du directeur général prise par délégation de compétence pour l'achat de neuf (9) bacs à fleurs auprès du manufacturier en mobilier urbain Equiparc, au montant total de 11 196 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-  
Demande d'aide  
financière -  
Agrandissement  
Studio-Théâtre Paul  
Hébert

**2016-353TM**

ATTENDU le projet d'agrandissement du Studio-Théâtre Paul Hébert;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le responsable du Volet génie et environnement à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'agrandissement du Studio-Théâtre Paul Hébert auprès du Fonds des petites collectivités du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5-  
Demande d'aide  
financière - Fonds  
des petites  
collectivités - Jeux  
du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines sera le milieu hôte des Jeux du Québec à l'été 2018;

ATTENDU QU'en prévision de la tenue de cet événement, la Ville devra procéder à la construction et à la mise aux normes de certaines infrastructures sportives;

ATTENDU l'existence du Fonds des petites collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pouvant accorder une aide financière pour la réalisation de ce type de projet;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, dans le cadre du projet de construction et de mise aux normes d'infrastructures sportives qui seront utilisées lors des Jeux du Québec à l'été 2018;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

**URBANISME**

19 -

**LOISIRS ET CULTURE**

20 -

**LÉGISLATION**

20.1-  
Autorisation  
d'emprunt

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

temporaire -  
Règlement n° 576

**2016-355TM**

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil contracte des emprunts temporaires d'un montant maximal de 263 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 576 auprès de la Caisse Desjardins de la région de Thetford;

QUE ces emprunts soient remboursés lors du financement permanent de ce règlement d'emprunt;

QUE le trésorier ou l'assistante-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-  
Adoption du  
second projet de  
règlement n° 2016-  
117-Z

**2016-356TM**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au règlement de zonage n° 148 dans le but d'exempter la présence et le maintien de cases de stationnement hors rue dans les zones 2541C, 2542C et 2725I (le projet n° 2016-117-Z), soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-  
Adoption du  
second projet de  
résolution pour un  
projet particulier au  
489, rue Dubé

**2016-357TM**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le second projet de résolution autorisant à certaines conditions le projet particulier visant à permettre la conversion d'une habitation unifamiliale isolée située sur la rue Dubé en habitation bifamiliale isolée et portant le numéro 2016-07-PPCMOI soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-  
Adoption du  
règlement n° 587

**2016-358TM**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 587 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 587 intitulé « **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'autoriser les enseignes publicitaires sur les propriétés de la Ville de Thetford Mines** », soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-  
Avis de motion  
(2016-117-Z)

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'exempter la présence et le maintien de cases de stationnement hors rue dans les zones 2541C, 2542C et 2725I (le projet n° 2016-117-Z).

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.6-  
Avis de motion  
(circulation)

La conseillère Denise P. Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement amendant le *Règlement de circulation n° 1300* dans le but de prévoir la circulation à sens unique sur la rue Cyr, pour la portion comprise entre la rue Mailhot et la rue Notre-Dame Est.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.7-  
Avis de motion (rue  
Kingsville)

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Kingsville.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

Le maire répond à une question posée antérieurement, relativement à la signalisation à l'approche des passages à niveau.

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Configuration de la rue Gingras / Signalisation à l'occasion de l'implantation de nouveaux arrêts obligatoires.
- 2) Pavage du chemin du Sabot d'Or / Desserte des citoyens par le réseau Internet.
- 3) Signalisation des passages à niveau / Proposition d'une traverse protégée sur le boulevard Frontenac Ouest / Proposition d'un concours pour réaliser les affiches d'entrées de ville.

22 -

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 21h.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj